

BUDGET

Interview du Maire

Les choix de la municipalité expliqués **p.2-3**

SENIORS

Zoom sur le CCAS

Comment nos aînés sont accompagnés **p.9**

ENVIRONNEMENT

Redevance incitative

Les raisons du report en 2027 **p.10**

NOËL P.6-7

La Bastide enchantée

VILLENEUVE-SUR-LOT

Du 7 décembre au 5 janvier

La patinoire sur glace fait son grand retour !

MARCHÉ DE NOËL ANIMATIONS
FEU D'ARTIFICE





UN BUDGET RÉALISTE POUR FAIRE AVANCER NOTRE VILLE

ENTRETIEN Le maire, Gérard Régnier, a souhaité répondre en toute sincérité aux questions qui se posent sur le budget primitif 2025 de la Ville de Villeneuve-sur-Lot, voté en conseil municipal le 25 novembre dernier.

Dans un contexte économique et politique tendu au niveau de l'État, comment présentez-vous votre budget municipal ?

C'est vrai que nous sommes dans une période difficile. Notre majorité municipale en a bien pris conscience. Pour autant, nous estimons que notre budget est sincère et réaliste. Sauf revirement complet du gouvernement vis-à-vis des collectivités locales, nous avons un budget que je qualifierai d'applicable et fonctionnel.

Comment ce budget a-t-il été préparé ?

Dans sa préparation, ce budget est marqué du sceau de la rigueur et des compétences, qui sont nombreuses en la matière, tant auprès de certains de nos élus, qui sont des spécialistes, comme notre adjointe aux finances Sylvie Fourès, que de nos agents en charge des finances, dont leur directeur Philippe Kopp. Je les salue pour leur abnégation à toujours faire au plus juste pour nos collectivités. Si je devais avoir un regret, qui était partagé par mon prédécesseur, c'est le manque d'implication de l'opposition. Leur présence dans les médias pour parler de ce sujet est inversement proportionnel à leur absence en commissions des finances. C'est pourtant le moment privilégié pour se faire préciser l'ensemble des informations relatives à ce budget. C'est trop facile de ne pas travailler d'attendre le conseil municipal et sa mise en lumière pour attaquer.

Si on rentre un peu plus dans le détail, comment se décompose ce budget ?

Pour l'année 2025, les grandes lignes directrices du budget se composent de la manière suivante. En section de fonctionnement, pour faire tourner la collectivité, on note 35,862 millions d'euros de recettes pour 31,775 millions de dépenses, soit une épargne brute de 4,086 millions d'euros. Cela nous permet de présenter un taux d'épargne brute de 11,4%. Ce ratio, très important dans l'analyse d'un budget, est tout à fait dans la norme, puisqu'il est supérieur aux 10% recommandés pour une bonne gestion municipale. Le volume des investissements est, pour sa part, de 13 millions d'euros.

Et à quoi sont destinés ces 13 millions d'euros d'investissement ?

Ils se partagent entre 5 millions d'euros pour le plan annuel d'investissement (PAI) et 8 millions d'euros pour le plan pluriannuel d'investissement. Si on rentre dans le détail de ces investissements, on s'aperçoit que près de 10 millions d'euros sont consacrés à des investissements répondant à des sujets d'entretien des bâtiments, de sécurité, d'éducation, de voirie et trottoirs, de cadre de vie, tout ce qu'attend au quotidien notre population. J'ai pu le constater tout au long des réunions de quartier organisés cet automne. En définitive, pour 2025, seuls 3 millions d'euros vont aux grands chantiers, et encore, essentiellement au projet des allées Georges-

Leygues, puisque l'investissement pour le chantier du stade Max-Rousié est quasiment clos et que celui consacré à l'église Sainte-Catherine n'est pas dans sa plus grosse phase l'année prochaine. Tout ceci, nous le réalisons en conservant une capacité de désendettement qui sera de 6,8 ans !

Qu'en est-il exactement de ce ratio ?

La Gazette des Communes, média s'il en est bien informé sur le sujet des collectivités locales, rappelait récemment qu'on considérait que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 ans. A partir de 15 ans la collectivité est dans le rouge. Or, à Villeneuve-sur-Lot, en 2025, nous ne serons qu'à 6,8 ans ! Il faut savoir raison garder sur la dette. C'est un reproche que je trouve infondé au regard de ce que je viens de vous dire. La dette, si elle est maîtrisée, ce n'est pas un gros mot pour une collectivité. Pour ma part, je l'ai toujours considéré comme un outil de bonne gestion dès lors qu'elle permet de réaliser des investissements sur une longue période. Sans emprunt, il est difficile de faire avancer sa ville. Et quand je vois la liste des friches dont notre majorité a hérité à son arrivée, il faut bien faire bouger les choses. Sauf à augmenter les impôts des citoyens, ce que veulent peut-être faire nos opposants je m'interroge, l'emprunt est un mode de gestion en bon père de famille, comme tout un chacun le fait pour faire construire sa maison.

Les impôts, justement, parlons-en, beaucoup de commentaires circulent à leur sujet à Villeneuve-sur-Lot ?

Le seul levier des communes au niveau de l'impôt est l'impôt foncier. A Villeneuve-sur-Lot, depuis notre arrivée aux affaires, le taux de cet impôt, voté en conseil municipal, n'a pas augmenté. Alors pourquoi le chiffre en bas de la feuille d'impôt augmente ? C'est lié aux bases qui sont, pour leur part, décidées par l'État ! Des bases qui, lorsque François Hollande était président de la République, ont été indexées sur l'inflation. Très mauvaise idée des députés et du gouvernement de l'époque quand on voit l'inflation de ces dernières années. C'est un paramètre sur lequel, nous, élus municipaux, nous n'avons pas de moyen d'influer. Je me permets par contre de rappeler aux administrés que, depuis

quelques années, ils ne sont plus redevables de la taxe d'habitation, sauf pour les résidences secondaires. Le seul impôt local ayant augmenté ces dernières années, c'est la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Elle est portée par l'Agglomération. Mais qui irait faire croire de nos jours que nos dépenses liées aux déchets n'augmentent pas ?

Ces emprunts liés aux chantiers participent aussi à la bonne santé de l'économie locale ?

D'ordinaire, 70 % des investissements publics sont le fait des collectivités locales. Qui plus est en période de crise économique, plus que jamais, c'est le rôle des collectivités de soutenir nos entreprises et artisans locaux en lançant des chantiers. Nous l'avons aussi fait avec l'Agglomération. Grâce aux fonds de concours attribués aux communes membres ce sont 4,3 millions d'euros de travaux qui ont profité aux entreprises locales à la sortie du Covid. Et ce qui est bon pour nos entreprises du secteur, l'est aussi pour les salariés et les commerçants de Villeneuve-sur-Lot.

Une dernière question, qu'en est-il des charges liées au personnel ?

Je peux confirmer que nous sommes à effectif quasi-constant. Si augmentation de ces charges il y a, elles sont seulement liées à l'évolution classique des salaires des fonctionnaires. Une évolution décidée, une fois encore, au niveau de l'État, et à laquelle s'est ajoutée en plus en 2024 le versement de la prime dite Macron. Il n'y a pas de dérapage non plus de ce côté-là au niveau municipal.

6,8 ans

La capacité de désendettement de la Ville de Villeneuve-sur-Lot. La situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 ans.

11,4%

Le taux d'épargne brute de la Ville de Villeneuve-sur-Lot. Indicateur de la santé financière d'une commune, il convient de conserver ce taux au-dessus de 10 %

LE BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE

VSL RATIOS DE PILOTAGE BP 2025	
Impôts & dotations	32 421 K€
Subv. et produits des services	3 441 K€
Recettes réelles de fonctionnement	35 862 K€
Crédits de gestion	12 360 K€
Charges de personnel	18 808 K€
Charges financières	607 K€
Dépenses réelles de fonctionnement	31 775 K€
Épargne brute	4 086 K€
Taux d'épargne brute	11,4 %
Remboursement capital	2 610 K€
Dépenses PAI + PPI bruts	13 232 K€
Recettes PAI + PPI	3 524 K€
Emprunts nouveaux	8 232 K€
Encours de dette au 31/12	27 896 K€
Capacité de désendettement	6,8 ans

LES INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2025

Bâtiments & terrains sportifs	2 057 K€
Voirie / réseaux / éclairage public	1 823 K€
Informatique & téléphonie	500 K€
Mobilier & matériel	497 K€
Véhicules	322 K€
Allées georges-Leygues	3 038 K€
Aménagement aires de loisirs	728 K€
Déménagement police	702 K€
Musée	578 K€
Habitat	532 K€
Conseils de quartier	531 K€
Gymnase de Courbiac réfection	500 K€
Cale de la Marine réfection	350 K€
Défense incendie	300 K€
Plan trottoirs	300 K€
Église ste-catherine réfection	259 K€
Végétalisation cours écoles	150 K€
Cessions et acquisitions foncières	65 K€

VSL BP 2025
Plan annuel d'investissement = 5 M€
Plan pluriannuel d'investissement = 8 M€

» RUE DE LA FRATERNITÉ LE DOUBLE SENS ADOPTÉ

CONSENSUS La municipalité a tranché. Après une période de test sur une seule voie, la rue de la Fraternité a été rouverte aux deux sens de circulation. Un choix qui impliquera des modifications dans le quartier.



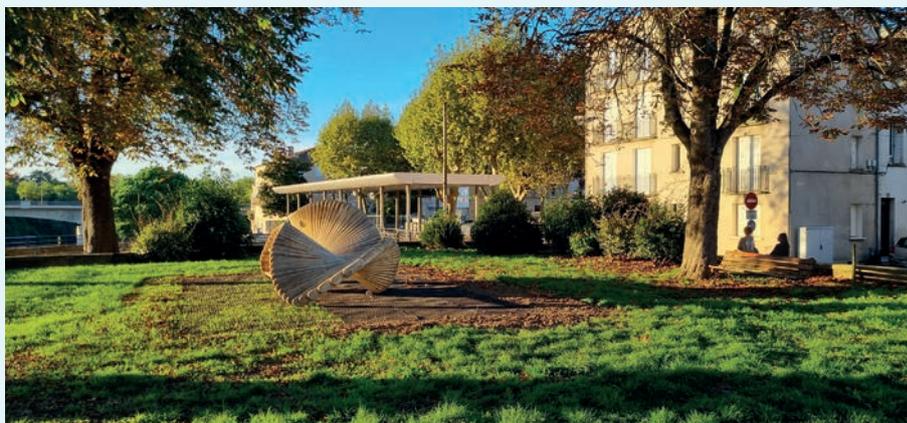
Depuis le début du mois de novembre, la rue de la Fraternité a retrouvé son double sens d'origine. « Comme promis, la municipalité a appliqué sa méthode, avec un temps d'expérimentation et un temps de concertation, doublés d'un sondage », a rappelé Gérard Régnier, le maire de Villeneuve-sur-Lot. « Les élus de la majorité ont bien entendu les avis des personnes concernées, habitants, commerçants, usagers, ce qui nous a permis de trancher, en toute connaissance ».

Cette artère du centre-ville a donc retrouvé ses deux flux de circulation. Le stationnement a, quant à lui, été supprimé. L'espace dégagé permettra, en début d'année prochaine, d'agrandir les trottoirs afin de respecter les normes existantes et d'assurer la sécurité des piétons. Si le report des places de parking a été envisagé un temps dans la rue Cosse-Manière, les services techniques ont déconseillé cette option. La Ville envisage plutôt la création de parkings en enclos sur les boulevards Palissy et de la République et derrière la Poste, des dispositifs favorisant une plus grande rotation des places sur les parkings stratégiques et une signalétique efficace vers le parking gratuit Saint-Cyr.

La rue Gambetta, de son côté, passera à sens unique afin d'élargir ses trottoirs, inadapté à une circulation sereine des piétons. La date exacte des travaux, en 2025, n'a pas encore été programmée à ce jour, pas plus que celle de l'aménagement pour sécuriser l'intersection Fraternité/Penne. Ces plans seront détaillés ultérieurement.

» PLACE DU 18 JUIN 1940 : L'APPEL DU VERT

C'est un très beau projet qui s'apprête à voir le jour en bordure du Lot : le réaménagement de la place du 18 juin 1940, qui borde l'ancien hôtel de ville jusqu'à la Cale. Il inclut le verdissement du parking existant, le traitement de l'espace vert et la reprise de la terrasse. L'idée principale est bien entendu d'embellir le haut de la berge rive droite, mais aussi et surtout, de créer un nouveau lieu de fraîcheur dans la bastide. Au programme : plantation d'arbres et d'arbustes, remplacement des haies, traitement des sols pour limiter la réverbération, remplacement des dalles en gravier du belvédère par du bois composite et suppression des murettes disgracieuses pour créer une belle perspective de jardin vallonné et en faciliter l'accessibilité. Une jolie structure pour enfants en



forme de vague y a déjà trouvé refuge ; elle sera entourée de bancs neufs invitant à la détente. Afin de garder les lieux propres et agréables, une canisette sera installée pour accueillir les déjections canines, de même que des caméras de vidéo-surveillance. Par ailleurs, la pose d'une cuve

de récupération des eaux de pluie permettra d'arroser les plantations.

Ce programme d'embellissement, qui débute en décembre pour une durée de trois mois, bénéficie du soutien financier du Fonds vert pour le climat.

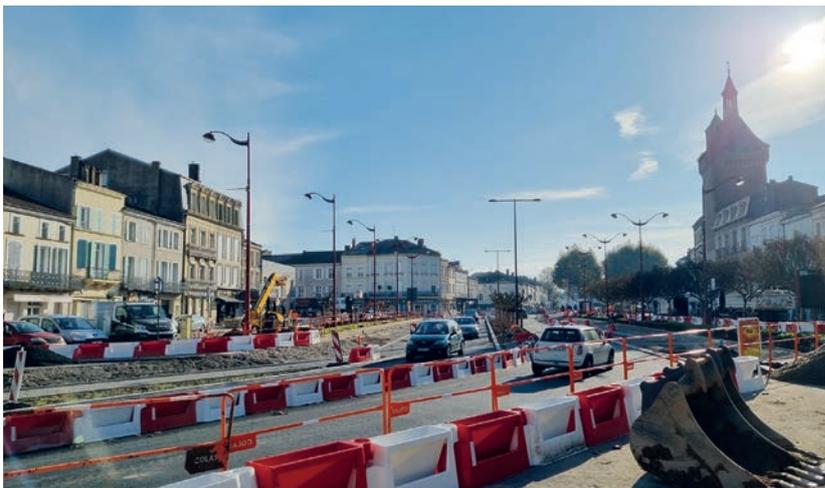
» GEORGES-LEYGUES ÇA ROULE !

Le chantier avance à un bon rythme. La phase 2 - réalisation du boulevard circulé - est terminée. La nouvelle jardinière centrale accueille dorénavant les *lagerstroemias* transplantés depuis la contre-allée nord. La circulation a été rétablie dans les deux sens et 6 places de stationnement ont été mises en service côté sud.

Au 12 novembre, les phases 3 et 4 du chantier ont été lancées. Il s'agit de l'aménagement du jardin du souvenir (devant le monument aux morts) et de la contre-allée sud (côté bastide). Dans le futur jardin du souvenir, deux cuves de récupération des eaux pluviales, d'une contenance de 50 m³ au total, ont été enterrées. Elles permettront l'arrosage d'une partie des espaces verts des allées. Cet espace accueillera également la fontaine sèche initialement prévue au pied de la tour de Paris. Elle sera constituée de plusieurs jets d'eau et de brumisateurs.

Sur la contre-allée sud, la pose des réseaux secs (électricité et fibre) est en cours. La voie est donc fermée à la circulation et au stationnement. Le cheminement piéton est conservé sur les terrasses, protégées des nuisances du chantier par des barrières habillées de bâches. Si les travaux ne prennent pas de retard, la contre-allée sera rouverte pour quelques semaines pour les fêtes de fin d'année. Elle sera refermée à compter du 6 janvier pour la pose des réseaux humides (évacuation des eaux pluviales), du pavage et du revêtement : un enrobé ton pierre.

Début janvier sonnera également le début de la phase 5 du chantier : l'aménagement de la contre-allée nord avec pose des réseaux secs, du pavage et du revêtement, sur le même modèle que la contre-allée sud.



» SAINTE-CATHERINE SOUTENEZ SA RESTAURATION !

Démarrés cet été, les travaux sur les toitures de la nef se poursuivent.

Afin de faire participer les bonnes volontés et les acteurs économiques du territoire à cette restauration, une campagne de collecte de dons a été ouverte en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Les dons peuvent être faits en ligne sur : www.fondation-patrimoine.org/100723 ou par chèque, accompagné du bulletin téléchargeable sur le site internet de la mairie.

Bon à savoir : les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt pouvant s'élever à 75 % du montant du don.



» LES TRAVAUX DU STADE MAX-ROUSIÉ AVANCENT À GRAND PAS

Au complexe de la Myre-Mory, le gros œuvre du chantier du stade Max-Rousié est presque achevé ! Après avoir sécurisé le site, mis en place les équipements de sécurité incendie, construit les extensions ouest et est, installé la tour de chronométrage, posé les garde-corps et réalisé l'extension centrale, une grande partie du gros œuvre sera bientôt terminé. Les travaux de second œuvre vont alors commencer : peinture, faux-plafonds, pose plomberie sanitaire, rénovation de la billetterie etc.



Du côté de la piste d'athlétisme, les fortes pluies récentes ont perturbé le calendrier initial, rendant le sol impraticable et ralentissant les interventions. Les responsables du chantier espèrent pouvoir rattraper ce retard dès que les conditions climatiques s'amélioreront, d'ici le printemps prochain. La Ville travaille main dans la main avec le Stade Villenuevois d'Athlétisme et met tout en œuvre pour limiter les contraintes liées aux aléas de la météo.

Lorsque la rénovation sera terminée, cet outil exceptionnel permettra d'accueillir de grandes compétitions. Michel Laville, adjoint aux sports et à la vie associative, mène un travail étroitement lié avec les clubs, le service des Sports de la Ville et les fédérations nationales afin d'atteindre cet objectif.



La Bastide

Du 7 décembre au 5 janvier, la féerie de Noël s'empare du centre-ville au rythme des animations proposées par la Ville et les commerçants, compagnies en cœur de Bastide, feu d'artifice,



Le Marché de Noël



LE MARCHÉ DE NOËL !

Du 7 au 31 décembre - Rue Lakanal
Du 7 décembre au 5 janvier - Place Lafayette



Un marché de Noël authentique qui vous fera, sans aucun doute, succomber à la magie de Noël avec ses traditionnels chalets en bois et nombreuses décorations féeriques. Pour flâner mais aussi pour aider le père Noël dans sa quête du cadeau parfait, de nombreux artisans exposeront leurs créations, rue Lakanal : miel, pains d'épices, nougats, escargots, saucissons, décorations de Noël et de la maison, maroquinerie et accessoires, bijoux, textiles, produits de beauté, artisanat d'art, bougies etc. Pour les gourmands, il faudra se rendre place Lafayette : gaufres, crêpes, et chocolat chaud.

VOS COMMERCES
seront ouverts
les dimanches
1, 8, 15, 22, 29
décembre.



Les incontournables



LA PATINOIRE, SUR GLACE !

Du 7 décembre au 5 janvier - Place Lafayette

Pour se créer des souvenirs joyeux, une patinoire sur glace, de plus de 215 m², sera à retrouver autour de la fontaine de la place Lafayette. Un plafond transparent vous permettra de patiner à l'abri du mauvais temps. Les tout-petits pourront bénéficier d'équipements adaptés : patinettes doubles lames et petits traîneaux.

Deux soirées à thème viendront animer la patinoire : samedi 21 décembre, avec une soirée disco et 28 décembre, avec une soirée fluo, de 19h30 jusqu'à 21h.



LA PETITE BASTIDE ENCHANTÉE

Du 7 décembre au 5 janvier - Parking Libération

Espace dédié pour les enfants : manège et trampolines.

NOUVEAUTÉ

Un circuit de kart électrique sur glace

À partir de 3 ans et jusqu'à 13 ans, il faudra se frayer un chemin sur une piste glacée (glace synthétique).
Tarif : 2€
les 10 minutes



À RETROUVER ÉGALEMENT

Place Lafayette : les chalets de gourmandises et boissons ; un stand de maquillage et un atelier de création de couronnes de Noël (sur inscription).



enchantée

de Villeneuve-sur-Lot. Un mois pour célébrer la magie de Noël et vibrer
Patinoire sur glace, marché de Noël, déambulations de nombreuses
soirées à thème... il y en aura pour tous les goûts !



Les temps forts

Des moments à partager entre amis ou en famille

NOUVEAUTÉ LA FERME DE NOËL

Du 7 décembre au 5 janvier
Parvis Sainte-Catherine

Une ferme pédagogique avec un cheval, un zébu nain, des moutons, furets, poules, cochons d'Inde, oies, ânes nains, lapins ! Mais aussi, des animations pédagogiques animées par un soigneur spécialisé.

GRATUIT



À RETROUVER ÉGALEMENT Rue Lakanal

La maison du père Noël, son traîneau lumineux et des balades à poney, de 14h30 à 17h30 les 11, 14, 15, 18, 21, 22, 28, 29 décembre.

GRATUIT



GRANDE PARADE DE NOËL

Samedi 7 décembre à 18h

GRATUIT

Circuit : place d'Aquitaine, rue d'Agen, rue de Pujols, pont des Cieutat, rue de Casseneuil, rue de Paris, parking de la Libération, rue Ste-Catherine, place Lafayette, rue Jean-Jacques-Rousseau et rue Lakanal.

Avec la fanfare des lutins, la troupe du cirque, les fanfarfadets, la féerie de Noël, les masqués de Venise, la calèche du père Noël, les mascottes, les gens du Nord, les sapins des deux rives et les majorettes « majo rêves ».



MONTEZ À BORD DU PETIT TRAM DE NOËL !

Du mardi 24 décembre au vendredi 3 janvier, hors jours fériés.

Départ : Boulevard Bernard Palissy, devant la Mie Câline
Horaires départs : 11h, 14h30, 15h30, 16h30, 17h30

GRATUIT



SPECTACLE PYROSYMPHONIQUE

Samedi 21 décembre à 19h - Parc Saint-Cyr
Feu d'artifice tiré sur les plus belles musiques de Noël et de Disney. (Durée : 20 min)

GRATUIT

FACILITEZ-VOUS LES FÊTES : VENEZ EN BUS !

Du lundi au samedi les bus du réseau Elios sont gratuits et vous permettent de venir en ville sans souci. Retrouvez les horaires sur www.bus-elios.fr

GRATUIT

« LA GARE DE NOËL » : un parking gratuit, accessible 7j/7

GRATUIT

1500 places gratuites à votre disposition au Parc des Expositions et un bus gratuit 7j/7 : du lundi au samedi, la ligne 1 vous permet de rejoindre le centre-ville, et le dimanche, la navette du père-noël prend le relais de 13h30 à 19h avec un passage toutes les 20 minutes (arrêt : Parc Saint-Cyr).



Retrouvez les informations pratiques et le programme complet des animations de Noël sur ville-villeneuve-sur-lot.fr

LOGEMENT SOCIAL

UN NOUVEAU CADRE POUR LES ATTRIBUTIONS

ÉQUITÉ L'Agglomération du Grand Villeneuvois instaure un système de cotation de la demande du logement social sur son territoire. La « cotation » qu'est-ce que c'est ? Comment ça marche ? Explications.

Le Grand Villeneuvois, comme toutes les intercommunalités françaises compétentes en matière d'habitat, est tenu d'améliorer la lisibilité et la transparence des attributions de logements sociaux. Pour cela, un système nommé « cotatio » a été établi. Il permet, selon une grille, d'octroyer un nombre de points à chaque demande de logement social en fonction de la situation personnelle, professionnelle, du logement actuel, de l'ancienneté de la demande, etc. La cotation obtenue permet de classer les dossiers de manière objective, en fonction de la situation de chacun.

Désormais, chaque demandeur peut ainsi connaître le caractère prioritaire de sa demande en fonction des différents critères. Il peut également avoir une idée du délai moyen d'attente pour des demandes identiques, en termes de localisation ou encore de type de logement.

Concrètement, tout nouveau demandeur doit réaliser sa démarche sur Internet. Il aura ainsi accès directement à sa cotation, c'est-à-dire à son nombre de points. Lorsqu'un logement social sera disponible à la location, les décisionnaires sélectionneront les demandes qui correspondent aux caractéristiques du logement

(nombre de pièces, adapté ou non aux personnes à mobilité réduite, montant du loyer), critères de mixité sociale et aux orientations d'attribution du territoire. Bien entendu, la cotation se veut un outil d'aide à la décision pour alimenter la réflexion. Les membres des commissions d'attribution, bailleurs sociaux, Action Logement, services de l'État, département, ADIL et élus des communes du Grand Villeneuvois, restent souverains dans leur décision.

À noter : l'élaboration de la cotation est une obligation faite aux intercommunalités par la loi Élan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

Toutes les informations sur : www.grand-villeneuvois.fr
rubrique Vivre/Habiter



» PERMIS DE LOUER : 2^E VAGUE

Son périmètre d'intervention est élargi à compter de ce mois de novembre. Le permis de louer, un dispositif qui entend lutter contre l'habitat insalubre et améliorer le patrimoine locatif privé, s'étend désormais sur deux nouvelles zones, rive droite et rive gauche du Lot. Gage de qualité pour les futurs habitants, comme pour les bailleurs vertueux, il est aussi une protection contre les locataires indécents.



» MAISON DE L'HABITAT : EN SERVICE

Dans le parc des haras, à quelques mètres du Pole Urbanisme, la Maison de l'habitat a ouvert ses portes. Ce guichet unique offre, en un même lieu, tous les dispositifs et services proposés par l'Agglomération : l'aide à la rénovation, l'info énergie, la lutte contre l'habitat indigne mais aussi des informations et des conseils relatifs au logement social.

Ouvert du lundi au vendredi,
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
05 53 49 76 47

SOLIDARITÉ DES SENIORS CHOUCROUTÉS

ACCOMPAGNEMENT Vieillir, c'est bien. Bien vieillir, c'est mieux.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) met tout en œuvre pour que les seniors villeneuvois vivent une retraite adaptée à leurs besoins.

La Maison des aînés : une structure pour garder le lien... et la forme.

Lutter contre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie, voilà les objectifs affichés de la Maison des Aînés, au cœur du parc urbain. Si ces missions premières sont l'accueil et l'information, elle est aussi un lieu de pratiques pour être bien dans sa tête et dans son corps. Il ne s'agit pas d'un club du 3^e âge, mais d'un équipement avec un personnel formé à toutes les techniques adaptées pour le bien vieillir et le bien rigoler. C'est le cas avec la dernière activité en date, le e-sport. Késako ? La pratique sportive via des jeux vidéo en ligne. Chaque semaine, une équipe s'entraîne ainsi au bowling, manette en main. Moins lourde qu'une boule, elle permet de faire de l'exercice, de travailler sa précision et faire un *strike* sous les vivats des joueurs. Même si les rires fusent, l'entraînement, c'est du sérieux. En mars prochain, ils participent au Trophée des seniors Silver Geek, les championnats départementaux de la discipline. Mais toute l'année, ce sont des ateliers mémoire, artistiques, marche ou rando, yoga, pilates, au total une vingtaine d'ateliers hebdomadaires adaptés qui sont proposés. Sans oublier les sorties découvertes ou les rencontres pratiques sur le jardinage, le code de la route ou le tri des déchets. Cette année, 500 retraités ont pris leur carte.



Des repas au resto ou à la maison. Manger seul chez soi, certains ont dit stop.

Du lundi au vendredi, ils peuvent déjeuner à La Table du CCAS, un lieu unique en Lot-et-Garonne qui permet de bénéficier d'un repas équilibré avec des convives de son âge. Ce service, desservi par un bus gratuit qui se déplace au domicile de chaque senior, est un véritable remède contre l'isolement en plus d'être la garantie d'un vrai repas complet. Tous les jours ou de temps en temps, il permet de se reconnecter aux autres. Ceux qui ont un problème physique de mobilité, peuvent bénéficier de repas à domicile, livrés chaque jour par du personnel attentif, prompt à prendre des nouvelles et prêt, si besoin, à rendre quelques services.

Le CCAS, c'est aussi un pôle social à l'écoute en cas de coup dur et de difficulté temporaire, qui œuvre pour la mixité sociale et intergénérationnelle afin qu'à Villeneuve, les rencontres soient riches et porteuses.

Pour tout renseignement : 05 53 41 53 47

» LE SAVIEZ-VOUS ?

- Première Ville de Lot-et-Garonne signataire de la charte d'engagement pour favoriser l'information et l'inclusion des personnes atteintes d'Alzheimer en 2023, Villeneuve a reçu officiellement le trophée « Ville Aidante » par l'association départementale France Alzheimer en septembre dernier.
- Villeneuve-sur-Lot est la seule Ville du Lot-et-Garonne ambassadrice du don d'organes. Son titre lui a été remis ce printemps.



COLLECTE DES DÉCHETS

REPORT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

MODE D'EMPLOI Lors du conseil communautaire du 16 septembre dernier, les élus du Grand Villeneuvois ont entériné le report de la mise en place de la Redevance incitative à 2027. Face aux retours d'expérience des collectivités voisines et à la complexité du sujet, ils ont préféré se donner le temps de faire les choses correctement, dans l'intérêt des habitants du territoire. Point d'étape à Villeneuve-sur-Lot.

Dans la ville-centre, le déploiement des points d'apport volontaire se poursuit. Trois nouveaux sites sont en cours d'installation. Place de l'Égalité et parking de la rue du Port de Gajac, des bornes pour le tri des emballages (jaune) et pour les ordures ménagères (noire) vont être implantées en complément des bornes existantes. Avenue du Général de Gaulle, ce sont quatre nouvelles bornes qui seront bientôt en service (tri, ordures ménagères, verre et papier). Sur l'ensemble de la commune, une vingtaine de points d'apport volontaire doit encore être installée avant la mise en place de la Redevance incitative.

Le changement de mode de collecte se poursuit. Début 2025 les habitants des rues situées à proximité de la place de l'Égalité, du parking du port de Gajac, de l'avenue du général de Gaulle et de la gare routière devront déposer leurs déchets dans les bornes des points d'apport volontaire. Il n'y aura plus de collecte en porte à porte dans ces rues. Les emplacements de tous les points d'apport volontaire sont signalés sur une carte interactive : www.grand-villeneuvois.fr/carte-interactive-du-grand-villeneuvois-84.html

Actuellement, l'accès aux bornes noires (ordures ménagères, sacs de 50l max) est libre. À terme, les habitants seront dotés d'un badge d'identification leur permettant d'y accéder. Ainsi chaque dépôt pourra être comptabilisé en lien avec le nouveau mode de facturation. La distribution de ces badges devrait commencer dès le début de l'année prochaine.

Pour les foyers qui continueront à bénéficier de la collecte en porte à porte, le puçage des bacs suit son cours. Pour 50 % des adresses concernées, les puces ont déjà été installées. Elles permettront le comptage du nombre annuel de levées.

La mise en place de la Redevance incitative nécessite une inscription préalable de l'ensemble des foyers auprès de l'Agglomération. À ce jour, 82 % des Villeneuvois sont enregistrés. Les retardataires ou les personnes ayant déménagé sont invités à se faire connaître par téléphone au 05 53 49 22 52 (choix n°1).

Trier plus et mieux pour maîtriser sa Redevance incitative

Afin d'accompagner au mieux les habitants du Grand Villeneuvois l'Agglomération a fait réaliser un guide pratique expliquant le principe et le fonctionnement de la nouvelle redevance. Il donne également toutes les clés pour trier correctement ses déchets et présente les différents services proposés par la collectivité pour aider les foyers à trier plus et mieux. Trier ses déchets, c'est réduire le volume de ses ordures ménagères et donc maîtriser sa Redevance incitative.

Le guide est disponible au téléchargement sur le site internet de la CAGV ou accessible en scannant le QR code ci-dessous.



➤ LE NOUVEAU CALENDRIER DE LA REDEVANCE INCITATIVE

- 2025** : Distribution des badges aux foyers en apport volontaire, activation du badgeage des bornes de collecte des ordures ménagères, puçage des bacs individuels et mise en service des compteurs à déchets.
- 2026** : Année test. Les administrés recevront leur TEOM pour la dernière fois, ainsi qu'une évaluation de leur redevance incitative simulée en fonction de leur production d'ordures ménagères. Informatrice, elle n'aura pas à être réglée.
- 2027** : Fin de la TEOM et mise en œuvre effective de la Redevance incitative.

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

Vous l'entendez cette petite musique passéiste que d'aucuns essaient d'instiller dans les esprits : « *Ces travaux et tout cet argent qui ne servent à rien sur le boulevard* » ? Après plusieurs mois de travaux qui ont permis de renouveler les réseaux d'eau et d'assainissement, afin de répondre aux problématiques sanitaires du quartier, ce qui n'avait pas été fait en cœur de bastide depuis plusieurs décennies, la partie aménagement des nouvelles allées Georges-Leygues a déjà bien avancé. Et nous sommes fiers de voir le nouveau visage de l'entrée principale du centre-ville prendre tournure. Ce chantier est un formidable message adressé aux Villeneuvoises et Villeneuvois : « *Non, notre ville n'est pas vouée à mourir, loin de tout, à petit feu !* » Tant pis pour les nostalgiques, sans défigurer notre patrimoine protégé, Villeneuve-sur-Lot n'a pas vocation à rester « dans son jus » pour l'éternité. Ce chantier est une formidable raison de croire en l'avenir, de montrer à notre jeunesse qu'elle a droit, elle aussi, à une bouffée d'oxygène. Et pas que notre jeunesse ! Nos aînés sont bien souvent les premiers à nous remercier de faire de nouveau bouger Villeneuve-sur-Lot. Ces allées seront aussi une carte de visite afin d'accompagner la nouvelle dynamique de notre cité aux yeux des investisseurs. Cet aménagement urbain est un choix politique assumé en matière d'attractivité. Il n'est pas le seul. Notre ville est d'ailleurs citée en exemple en matière de sobriété foncière en cœur de ville et, à l'invitation de l'État, notre maire a été convié à exposer nos réalisations lors d'un colloque à la fin du mois de novembre à Angoulême.

Nouveau cap pour Villeneuve

EXPRESSION DES GROUPES DE L'OPPOSITION**Villeneuve doit retrouver ses priorités**

Lors du conseil municipal du 14 octobre dernier, nous avons exprimé notre vive inquiétude devant la montée de l'endettement de Villeneuve-sur-Lot : il bondira de 19,6 millions en 2023 à 33,4 millions en 2025, soit une hausse de 70 % en deux ans. Pire, ces emprunts massifs ne financent aucun projet structurant pour l'avenir de notre ville. Par exemple, les 5,3 millions d'euros investis pour refaire les Allées Georges Leygues risquent de n'avoir aucun impact concret pour les Villeneuvois.

En parallèle, alors que nous devons être prudents, la majorité choisit d'augmenter les dépenses événementielles. L'animation « Terreur au Château » pour Halloween en est un exemple : est-ce le rôle d'une ville de créer des animations dignes d'un véritable parc d'attraction comme Walygator ? Cela interroge sur les priorités de la ville. En tant qu'élus d'opposition, nous continuerons à défendre une gestion qui replace l'intérêt des habitants au cœur de chaque décision, pour une ville durable et responsable.

Villeneuve en commun

L'effet Lepers : après les confettis, les dettes !

C'est devenu, hélas, une habitude : pour boucler son budget, la municipalité augmente encore et toujours l'endettement de notre ville.

Alors que les annonces du gouvernement devraient inciter à une grande prudence, que les économies imposées se traduiront inévitablement par une baisse des dotations de fonctionnement et autres compensations, nous allons devoir payer les mauvais choix engagés par M. Lepers et sa majorité et que doit désormais assumer M. Régnier, avec de nouveaux emprunts massifs. L'endettement va s'envoler.

Lors du conseil municipal du 14/10/24 portant sur les orientations budgétaires nous avons constaté que les dettes de notre ville allaient bondir de 19.6 ME en 2023 à 33.4 ME en 2025 soit une hausse de 70 % en deux ans ! Alors que la ville n'a porté aucun nouveau projet d'avenir et que ses choix d'investissements sont très discutables comme les 5,3 millions d'euros pour refaire les allées Georges Leygues, qui n'auront strictement aucun impact sur l'activité de notre cité. Gérer c'est anticiper mais nos alertes laissent indifférents les élus de la majorité. Rien ne changera avant 2026 et il faudra alors retrouver le chemin d'une bonne gestion.

Ensemble pour Villeneuve

Le groupe « Allez Villeneuve ! »
n'a pas souhaité s'exprimer dans ce numéro.

La cigale et la fourmi « La cigale, ayant chanté tout l'été, se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue ». La célèbre fable de Jean de La Fontaine a été écrite en 1668. 356 ans après, elle reste d'actualité. La « municipalité Lepers cigale » a vécu une parenthèse estivale enchantée avec le Tour de France, les concerts de Gilbert Montagné et Black M, l'inauguration en grande pompe du théâtre Roger Louret, les travaux du boulevard G. Leygues et toutes les animations « enchanteresses » depuis 4 ans. Mais, en cette fin d'année et à quelques mois des élections municipales, ce sont les « les finances de la ville -fourmi » qui nous rappellent combien l'hiver et les futures saisons s'annoncent rudes. La dette de la ville continue de dérapier et le porte monnaie du contribuable Villeneuvois commence à crier famine. La taxe foncière en 2026 s'annonce donc salée. En conclusion en reprenant les quelques vers d'une célèbre chanson de G.Montagné On a chanté sous les sunlights des tropiques, les travaux des allées G.Leygues c'est tragique, on a toute la ville endettée, en attendant c'est les villeneuvois qui vont payer ! Ohhhhhh ohhhhh

Estelle Henault-Blineau



AGENDA

Le détail sur : www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

30 novembre

Téléthon

Rejoignez les associations soutenant le Téléthon et participez aux activités organisées aux complexes sportifs et dans le centre-ville.

4, 7 décembre

Les sapins des deux rives

Participez aux ateliers de décorations de Noël avec Herflo. Pour les parents et les enfants (de 6 à 12 ans).
Renseignements : 05 53 41 53 58

4 décembre

Big Mother

20h, théâtre

Thriller journalistique captivant sur la manipulation de masse à l'ère du big data, oscillant entre enquête et révélations personnelles.

7 décembre

Résidence Villeneuvois

Rendez-vous au centre culturel

à 18h30 pour le concert gratuit de SYNDROM HP, groupe de rock français.

14 décembre

Avalon Celtic Dances

20h, théâtre

Spectacle vibrant et dynamique qui célèbre la culture irlandaise à travers des chorégraphies de danse et des chansons traditionnelles.

16 décembre

Festival du rire 2025

La billetterie pour les trois spectacles du festival du rire 2025 sera ouverte le 16 décembre au théâtre Georges-Leygues ou sur <https://ville-villeneuve-sur-lot.notre-billetterie.fr/billets>

23 décembre

La Belle au Bois Dormant

20h, théâtre

Ballet envoûtant qui réinterprète avec modernité le célèbre conte de Tchaïkovski, alliant chorégraphies néo-classiques et une histoire d'amour intemporelle.

10 janvier

Humains

20h, théâtre

Réflexion philosophique sur les caractéristiques de l'humanité, abordant nos besoins et interrogations contemporaines.

12 janvier

Vœux du Maire

à partir de 15h

Le maire présentera ses vœux à la population au théâtre Georges-Leygues.

19 janvier

Concert du Nouvel An

La Batterie Fanfare des Jeunes Villeneuvois et la Musique des Parachutistes de Toulouse se produiront au théâtre

Georges-Leygues à 15h avec un répertoire alliant sérieux et fantaisie.

25 janvier

Nuit de la lecture à la BIB

Participez à une soirée dédiée à la lecture à la Bibliothèque municipale.

Renseignements : 05 53 40 49 02

26 janvier

Thé dansant

de 14h à 19h

Venez profiter d'un thé dansant avec l'Orchestre Mireille au parc des expositions, avec buvette.

Gratuit sur réservation : 05 53 41 53 79

LA GRANDE FÉERIE

DU CIRQUE DE NOËL

Du 29 novembre au 15 décembre

Parc des expositions

Fort de succès de sa première édition, la Grande Féerie du Cirque de Noël fera son retour au Parc des expositions de Villeneuve-sur-Lot du vendredi 29 novembre au dimanche 15 décembre 2024. Plus de 15 artistes internationaux, 2 heures de spectacle et une programmation racontant une véritable histoire de Noël, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Informations et réservations :

www.feerieducirquedenoel.fr



RESTONS CONNECTÉS

Avec 5 numéros par an, "VILLENEUVE-SUR-LOT" est complété par des supports digitaux de la Ville, proposant de prolonger la lecture par des vidéos, des interviews radio et, bien entendu, la panoplie des réseaux sociaux. Rejoignez-nous sur :

www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

[mairie.villeneuvesurlot](https://mairie.villeneuvesurlot.fr)

[@villeneuveslot](https://twitter.com/villeneuveslot)

[villeneuvesurlot](https://www.instagram.com/villeneuvesurlot)

Ville de Villeneuve-sur-Lot



Ne manquez aucun événement

Téléchargez "Villeneuve-sur-Lot - L'Appli" pour accéder à l'agenda. Retrouvez facilement toutes les manifestations culturelles, sportives et festives.

+ NOTRE ACTU SUR RADIO 4

Du lundi au vendredi :

7h15 - 13h15 - 20h15

Le samedi : 7h15 - 13h15 - 18h15

VILLENEUVE-SUR-LOT est un bimestriel édité par la mairie de Villeneuve-sur-Lot.

• Directeur de publication :

Gérard Régnier

• Réalisation : Direction de la communication, 05 53 41 53 37

• Impression : Pub Echo, 05 53 70 95 95

• Tirage : 14 000 exemplaires

• Distribution : La Poste

• ISSN 2739-2724

Notre imprimeur est labellisé Imprim'Vert.



L'AGENCE POSTALE COMMUNALE RIVE GAUCHE

Le Service Public à Deux Pas !

Cette agence constitue un point de proximité indispensable pour toutes vos opérations liées à la poste et aux services financiers. Vous y trouverez la possibilité d'acheter des timbres, de déposer des envois, de récupérer des colis et d'accéder à un îlot numérique pour réaliser vos démarches administratives en ligne.



Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi : 9h - 12h / 14h - 17h

Mardi à Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

Adresse :

48 boulevard Camille Desmoulins,
47300 Villeneuve-sur-Lot

Téléphone : 05 53 40 46 50